

Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton du BEAUSSET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 - 11 - 15

Séance du 18 novembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 6

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le dix huit novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaients présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT,  
VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

REVISION GENERALE DU  
P.O.S VALANT  
ELABORATION DU P.L.U

DEBAT SUR LES  
ORIENTATIONS DU PROJET  
D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLES

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE,  
GIACALONE, LALESART, LEITE, MOTUS-JAQUIER,  
NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO,  
VALVERDE, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALU,  
GIULIANO, GUEGUEN, SERRE, VALENTIN

Etaients représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Christine MANFREDI-MARIN  
(procuration à Monsieur Patrice CATTALU), Isabelle VIDAL  
(procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD  
(procuration à Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO  
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Jean-Paul ROCHE  
(procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Louis SAOUT  
(procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE,  
Secrétaire de séance.

*A ce point de l'ordre du jour Madame Christine MANFREDI-  
MARIN a quitté la séance*

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014-06-14, le Conseil Municipal a engagé la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision permettra d'assurer la mise en œuvre d'un projet de développement dans le respect des dispositions législatives et des orientations développées dans les documents supra-communaux.

**Les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme portent sur cinq aspects principaux :**

- 1) **Favoriser la production d'une offre de logements en adéquation avec les besoins des habitants :** maîtriser la croissance démographique et adapter le parc de logements, notamment favoriser une offre de logements diversifiés répondant aux objectifs de mixité sociale, afin de permettre à tous les habitants de pouvoir se loger sur la commune ;
- 2) **Dynamiser l'activité économique,** en confortant les zones d'activités existantes, en dynamisant l'activité touristique et en consolidant l'armature commerciale ;
- 3) **Conforter la qualité du cadre de vie et de l'environnement communal** en valorisant les espaces naturels et littoraux, en maintenant les dispositifs de protection du patrimoine urbain, paysager et architectural. Le PLU s'attachera à la mise en œuvre d'une Trame Verte et Bleue et à préserver, voire restaurer, les continuités écologiques.
- 4) **Améliorer le quotidien des Saint-Cyriens par une politique d'équipements et d'intermodalité adaptée** en termes de stationnement, de modes doux, d'espaces publics, de sécurité piétonne, d'équipements publics... ;
- 5) **Privilégier la préservation des équilibres existants entre espaces urbanisés, agricoles et naturels** en favorisant un développement résidentiel circonscrit de façon préférentielle à l'enveloppe urbaine existante afin de réduire la consommation foncière et en valorisant les espaces et le patrimoine agricole de la Commune.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, notamment l'article L. 123-9, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) mentionné à l'article L. 123-1-3, deux mois au moins avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Les enjeux du PADD sont les suivants :

- La préservation de l'environnement et des paysages exceptionnels,
- Un développement résidentiel orienté vers le maintien d'une population active résidentielle et le renouvellement urbain,
- L'amélioration des équipements de superstructure et d'infrastructure,
- La consolidation d'un tissu économique diversifié

La Commission d'Urbanisme a été consultée le 18 septembre 2014, et le 04 novembre 2014, et les orientations du PADD ont fait l'objet d'une présentation suivie d'un débat, compte tenu des enjeux dégagés par le diagnostic du territoire établi dans le cadre des études.

Une présentation du diagnostic et du PADD a été faite aux personnes publiques associées le 03 novembre 2014.

Une réunion publique a également été organisée le 06 novembre 2014 afin de présenter ces orientations et de débattre avec les habitants de la commune.

Le débat a donc lieu sur la base du projet de PADD annexé à la présente note de synthèse.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY

